

Équipe : SC LIBELLULE DENAIN Bonnets **B**
TEMPS MORT / PERIODE /

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS
ENTRAÎNEUR					
ENTRAÎNEUR ADJOINT					
SUPPLÉANT					

Équipe : NC ST-JEAN-D'ANGÉLY Bonnets **N**
TEMPS MORT / PERIODE /

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS
ENTRAÎNEUR					
ENTRAÎNEUR ADJOINT					
SUPPLÉANT					

RÉSULTAT **B 23**
FINAL : **N 7**

Code	Période	Code	Période	Code	Période

RÉSULTAT	B	N
1ère PÉRIODE	23	7
2e PÉRIODE	0	0
3e PÉRIODE	0	0
4e PÉRIODE	0	0
PÉNALT		

Code	Période	Code	Période	Code	Période

Codes : E = Exclusion / B = But / P = Pénalty
EDAP = Exclusion déf. avec rempl. après 4min.
A = Accident / R = Réclamation / TM = Temps Mort
CJ(E) = Carton Jaune (Equipe) /CR = Carton Rouge

COMPÉTITION : Championnat de France N1 Masculin phase 2
LIEU : DENAIN
DATE : 01/03/2022 HEURE : 00h00

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION
RAPPORT DE MATCH - WATER-POLO

SECRÉTAIRE : IUF N° :
SECRÉTAIRE : IUF N° :
JUGE DE BUT : IUF N° :

CHRONO : IUF N° :
30' / 20' : IUF N° :
JUGE DE BUT : IUF N° :

TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE

	NOMS - PRÉNOMS	IUF	SIGNATURE
DÉLÉGUÉ BLANC			
DÉLÉGUÉ NOIR			
ARBITRE			
ARBITRE			
DÉLÉGUÉ F.F.N			

SIGNATURES DES DÉLÉGUÉS DES CLUBS (concernant les sanctions)

NOTE : L'arbitre est tenu d'informer oralement que le fait de contresigner la feuille de match ne vaut pas reconnaissance ou acceptation des fondements de la faute infligée mais indique seulement que le délégué connaît l'existence de la sanction.